

# CLUB DE PLONGÉE DE RODEZ (CSR) | BULLETIN D'ADHÉSION 2025-2026

M.  Mme Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....

Prénom .....

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : .....

Téléphone fixe : 0\_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ Téléphone portable : 0\_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_

Adresse E-mail : ..... N° de licence (si déjà licencié) : .....

Nombre de blocs possédés : \_\_\_\_ Profession : .....

Pour les licenciés **mineurs**, merci d'indiquer le numéro de téléphone et mail des père et mère ou tuteur :

téléphone : 0\_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ mail : .....

téléphone : 0\_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ - \_\_ mail : .....

## Formations déjà acquises (ne cocher que la plus gradée)

Niveau actuel de plongée :  Aucun  Baptême  Pl. bronze  Pl. argent  Pl. or  N1  N2  N3  N4

Handisport :  PESH 06  PESH 12  PESH 20  PESH 40

Niveau actuel en bio :  PB1  PB2

Niveau actuel d'apnée : Handisport :  PESH Statique  PESH Dynamique  PESH Profondeur  apnéiste piscine

apnéiste confirmé piscine  apnéiste eau libre  apnéiste confirmé eau libre  apnéiste expert eau libre

Niveau actuel de tir sur cible :  TSC bronze  TSC argent  TSC or  TSC N1  TSC N2 Handisport :  TSC Loisir  TSC Perf

Niveau d'encadrement de plongée :  E1  E2  E3  E4  EH1 plongée  EH2 plongée

Niveau d'encadrement en bio:  FB1  FB2

Niveau d'encadrement d'apnée :  IE1  IE2  MEF1  MEF2  EH1 apnée

Niveau d'encadrement de tir sur cible :  Initiateur  MEF1  MEF2  Juge H:  EH1 t  EH2 t  MFEH1  MFEH2

Divers :  Nitrox  Nitrox conf.  Trimix  RIFAp (plongée)  RIFAa (apnée)  RIFAt (TSC)  TIV  formateur TIV  Antéor  PSC

## Projets de formation

Pas de formation

En plongée :  Pl. bronze/or/argent (ados)  niv1  niv. 2  niv. 3  niv. 4

Initiateur  MF1  RIFAp Handisport :  PESH 06  PESH 12  PESH 20  PESH 40

En bio :  Pl. bio 1 (PB1)  PB2  formateur bio 1

En apnée :  débutant  confirmé  RIFAa  IE1/2  MEF1/2  RIFAa  EH1/2a Handisport  PESH Stat  PESH Dyn  PESH Prof

En tir sur cible :  TSC bronze/argent/or (jeunes)  N1 tsc  N2 tsc  Initiateur tsc  MEF1 tsc  RIFA tsc  Juge tsc

EH1/2 tsc Handisport :  tsc Loisir  tsc Performant

Divers:  Nitrox  Nitrox conf.  PSC  Antéor  TIV  formateur TIV

## À fournir pour l'inscription

1 bulletin d'inscription par personne,

1 photo d'identité (pour les nouveaux au CSR),

1 règlement comprenant la cotisation club + la licence fédérale + l'assurance individuelle. (Possibilité de payer en plusieurs fois)  
170€ (130€ pour le 2<sup>e</sup> membre d'une même famille)

1 règlement pour les frais de formation : 70€ par formation suivie : jeunes, Handisub, Niveau 1, 2, 3, 4, Initiateur, MF1, Apnée, TSC

1 règlement en ligne (déjà adhérents au CSR) ou chèque (pour les nouveaux adhérents) de 20€ pour l'entretien du matériel  
« blocs, combinaisons, gilets, détendeurs, lest, appareil photo/vidéo, minibus » (sauf débutants et licenciés qui n'emprunteront aucun matériel)

règlement en ligne (déjà adhérents au CSR) ou chèque (pour les nouveaux adhérents)

1 photocopie du certificat médical, garder l'original (Rappel : sur un site de plongée, il faut avoir la licence, la carte de niveau et l'original du certificat médical). Modèle de certificat et + d'infos sur le médecin à consulter sur le blog du club : csr12.com, rubrique "Nous rejoindre")

présentation du carnet de plongée (ou photocopies) pour les inscriptions aux formations N2 et +

**Le règlement et le dossier complet doivent être rendus avant le 30 septembre 2025. L'inscription au club et donc l'accès au bassin de la piscine ne seront effectifs qu'une fois le dossier complet.**

## Assurances

Le code du sport (articles L321-4 à L321-6) fait obligation à tout groupement sportif de proposer des contrats d'Assurance Individuelle Accident et de montrer l'intérêt d'y souscrire.

Dans ce cadre, il est rappelé que lors d'accident sans tiers responsable, (ex. : atteinte d'une oreille, accident de décompression, surpression pulmonaire...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité. Vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'assurances offertes par le Cabinet Lafont sur cette page :

<https://www.assurdiving.com/>

## Équipement et matériel

En cas de mise à disposition d'équipement et de matériel appartenant au CSR (détendeur, combinaison, minibus, appareil photo,...), je m'engage à compenser la perte, la dégradation ou le vol, le cas échéant.

## Acomptes pour les sorties clubs

### Hébergement

>> La totalité du coût de l'hébergement sera demandé aux plongeurs à l'inscription

### Plongées

>> Le coût des plongées payantes sera demandé en acompte aux plongeurs à l'inscription

### Remboursement

- En cas d'annulation d'une sortie de plongée par le participant, le club ne procédera à aucun remboursement des acomptes versés, ceux-ci étant considérés comme définitivement acquis au club.\*
- La totalité du montant de la sortie pourra être réclamée à la personne inscrite, même en cas d'annulation de sa part, dès lors que cette annulation entraîne une augmentation du coût pour les autres participants.\*

\* hors cas exceptionnel

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Signature des parents :  
(pour les mineurs)

### *Autorisation de représentation de photographies*

*J'autorise la diffusion de photos me représentant sur le blog du club (csr12.com) et/ou le compte Facebook du club*

*J'autorise cette même diffusion pour les photos prises les années précédentes*